



2025-59

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 07
Nombre de membres ayant délibéré : 07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Caroline LEGROS.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-59 : ISOLATION THERMIQUE EXTERIEUR

Madame Coralie MARTIN-ZAMMIT à adresser un courriel à la Mairie le 4 septembre 2025 pour signaler des dommages causés par des infiltrations d'eau chez son locataire. Elle indique que conformément à l'obligation légale suite à la démolition, la mairie doit remettre en état le mur extérieur pour faire face aux intempéries. Obligation rappelée par l'avocat, l'experte en bâtiment mandatée par celle-ci et l'huissier mandaté par la mairie.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de faire une isolation thermique par l'extérieur sur le mur de l'ancienne salle Pomme d'Or.

Les travaux consistent à isoler le mur avec du polystyrène, un enduit et une couverture.

Plusieurs devis nous ont été transmis :

- ULTIM'RENOV	: 12 580,08 € HT
- FACADE PIERRE DESIGN + ETS GOMEZ	: 10 994,06 € HT + 2 450,00 € HT
- CRITAL FACADE +	: 13 750 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'isolation thermique extérieur chez ULTIM'RENOV pour un montant maximum de 12 580,08. € HT.

Fait à MOURMELON LE PETIT 06 Octobre 2025

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 06 octobre 2025
Et de la publication, le 06 octobre 2025
Le Maire
René MAIZIERES

